



MOUSSAC INFO

N° 71 - Février 2022

Le mot du Maire

Nous venons de quitter l'année 2021 au cours de laquelle nous avons rencontré de nombreux problèmes liés à la Covid 19. De ce fait, nous avons été contraints dans la réalisation de nos projets.

Cette nouvelle année 2022 a commencé avec la même problématique sanitaire et nous a conduit à annuler la cérémonie de vœux à laquelle j'aurais été heureux de vous rencontrer pour un moment d'échanges et de convivialité.

En ce début d'année, tout personnellement, je tiens à remercier les associations et les bénévoles qui se sont dévoués pour l'organisation et le bon déroulement de notre manifestation de Noël qui a eu lieu le 12 décembre. J'espère que la situation sanitaire va s'améliorer pour que nos associations puissent démarrer leurs activités et redonner un peu d'animation à notre commune.

Par ailleurs, nous commençons à réfléchir aux travaux que nous pourrions mettre en œuvre en 2022 dans la mesure où leur financement sera compatible avec nos ressources. Il va s'agir de préparer et de proposer au vote du Conseil municipal le budget principal de la commune, début avril.

Au niveau du camping, nous devrions remettre en état l'accès du mobil-home "Roitelet" accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous allons installer un deuxième lampadaire solaire et renforcer l'espace jeux enfants par l'implantation d'une structure de jeux dit « pont de singe »

Concernant la pataugeoire, nous sommes dans l'attente d'un devis pour refaire la terrasse d'accès et le pédiluve qui sont vraiment en très mauvais état.

Bientôt le Printemps arrive et si les conditions sanitaires le permettent la commission embellissement pourra peut-être se réunir afin de préparer le fleurissement de la commune. Il s'agira d'une part, de déterminer la nature et la quantité de plants nécessaires et, d'autre part, de fixer la date de réalisation du fleurissement.

Vos idées sont les bienvenues.

Bonne lecture

Daniel BOURGOIN

INFOS COMMUNALES

Achats de matériels

Matériel de transport



*Aménagements réalisés par Raynald Lamouche et Jean-Bernard Dudognon
Agents techniques
(Ridelles, coffres et rangements)*

La commune a procédé au remplacement du camion actuel des ateliers dont l'entretien était devenu beaucoup trop onéreux (320000 kms parcourus depuis 1994).

Coût HT : 19 500,00€ HT financé par :
> Le Département : 15600.00€ (subv Activ)
> La Commune à hauteur de 3900.00€.
La mise en circulation du nouveau véhicule date de 2016.

Matériel Informatique

La commune a procédé au remplacement d'une partie de matériels informatiques devenus obsolètes (Mairie et médiathèque).

Coût HT : 2735.00€ HT financé par :
> Le Département : 2188.00€ (subv Activ)
> La Commune à hauteur de 547.00€.

Autres infos communales

La mairie sera ouverte uniquement le matin, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 du 14 au 25 février 2022.

Recensement de la population

Au 01/01/2022, la population légale totale de la commune reste stable à 455 habitants.

Dates limites d'inscriptions sur liste électorale

Elections présidentielles - Jusqu'au :

► Mardi 02 mars sur le site <https://www.service-public.fr/> - rubrique « citoyenneté »

► Vendredi 4 mars à 12h00 en mairie.

Elections législatives - Jusqu'au :

► Mercredi 04 mai sur le site <https://www.service-public.fr/> - rubrique « citoyenneté »

► Vendredi 6 mai à 12h00 en mairie

Attention, la mairie est ouverte uniquement de 9h00 à 12h00 le vendredi.

Assurance complémentaire santé

La commune a été démarchée par la compagnie d'assurance AXA. Celle-ci a fait la proposition d'une offre nommée « Assurance santé pour votre commune ».

Objectif pour AXA France : proposer sa complémentaire « Ma santé » **aux habitants de la commune** à des conditions tarifaires promotionnelles. Pour plus d'informations, une réunion publique sera organisée par AXA.

► Inscriptions auprès de la mairie.

Livraison de pain à domicile

Depuis 18 janvier 2022, la boulangerie d'Adriers "le Fournil de Pierrot" assure des livraisons de pains à domicile. Elles ont lieu les mardi, jeudi et samedi.

Pour en bénéficier, vous devez contacter le "Fournil de Pierrot" au n° 05 49 84 11 34 du mardi au samedi de 7h00 à 13h00 et de 15h30 à 19h00.

A noter qu'un arrêt est prévu sur la place de la liberté.

Bons vacances - CPA de Lathus



La CCVG offre un bon-vacances de 50,00 € aux enfants de son territoire qui participent à

un camp d'été au CPA Lathus.

Cette offre est valable pour un séjour d'une semaine par enfant pendant les camps d'été de juillet et d'août 2022 au CPA Lathus.

Les bons sont à demander/retirer auprès de la CCVG à l'adresse ci-après :

<https://www.vienneetgartempe.fr/porea>

La commune de Moussac-sur-Vienne, en partenariat avec la CCVG, participera à hauteur de 50,00 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

Interdiction de brûlage à l'air libre

La circulaire interministérielle du 18/11/11 et le règlement sanitaire départemental (art. 84) interdisent le brûlage des ordures ménagères et des déchets verts, à l'air libre (feu de jardin) et en incinérateur.

Ce principe d'interdiction du brûlage est **applicable toute l'année.**

Les déchets verts sont issus de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin.

Cette interdiction concerne les particuliers et les professionnels (entreprises de nettoyage, élagueurs...) notamment, s'il existe un système de collecte et/ou de déchèterie.

La raison principale de cette mise au point est la pollution importante issue de la combustion de déchets végétaux surtout s'ils sont humides.

Il s'agit de mettre en place les bonnes pratiques : le compostage, le broyage et le paillage à domicile.

Eoliennes : Projet d'installation

L'entreprise « EDF renouvelables » projette une installation d'éoliennes sur un site situé au nord de la commune.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal du 3 décembre 2021.

Location de l'ex-multiservices

Depuis décembre 2021, l'entreprise Phonix loue le local de l'ex-multiservices en tant qu'entrepôt dédié au stockage de vin et spiritueux conditionnés en bouteilles.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Un nouveau service public : Conseillers numériques

Afin de vous accompagner dans les usages du numérique 4 conseillers numériques sont déployés sur l'ensemble de la CCVG.

Ils vous proposent un ensemble de services gratuits pour tous et au plus proche de chez vous soit des interventions sous forme d'ateliers collectifs et d'accompagnements individuels, avec mise à disposition possible de l'équipement informatique.

Pour commencer 3 thématiques d'initiation considérées comme prioritaires.

Vous soutenir dans vos usages quotidiens du numérique

Utiliser un smartphone, une tablette, un ordinateur, envoyer un mail, travailler à distance, consulter un médecin, acheter ou vendre en ligne...

Vous former à la réalisation des démarches administratives en ligne en toute autonomie (CAF, carte grise ...).

Vous sensibiliser aux risques du web et favoriser des usages citoyens et critiques

Protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, s'informer et apprendre à vérifier les sources, etc...

Contact : 05.49.91.87.95 ou par mail à conseiller-numerique@ccvg86.fr

Le nouveau service public de la rénovation

FRANCE RÉNOV'

Depuis le 1er janvier 2022, l'Espace Conseil FAIRE mis en place sur le territoire de la CCVG devient Espace Conseil France Rénov'.

Ce service public renseigne sur les aides financières mobilisables pour obtenir un logement plus confortable et plus économe.

Les conseillers France Rénov' de l'association SOLIHA Vienne répondent à vos interrogations et vous accueillent lors de permanences à Montmorillon ou à Lussac-Les-Châteaux sur rendez-vous.

Ce service public vous permet de bénéficier de conseils neutres gratuits et indépendants.

Si vous êtes éligibles aux dispositifs OPAH Centres bourgs et PIG Habitat mis en œuvre sur le territoire de la CCVG, les conseillers France Rénov' vous orienteront vers les opérateurs dédiés.

Nouveauté depuis le 1er janvier, ce service public est porté et financé par la CCVG avec le soutien de l'Anah et du Programme SARE, ainsi que de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Contact : 05 49 61 61 91

Infos : <https://france-renov.gouv.fr>

Les permanences

Mairie de Lussac (9h00 à 12h00)

Les 04/03, 01/04, 06/05 et 03/06/2022.

CCAS - Montmorillon (9h00 à 12h00)

4 Rue des Récollets - Montmorillon

Les 23/02, 30/03, 27/04, 25/05 et 29/06.

Le COIN des ASSOCIATIONS

Les animations municipales

Des nouvelles de la médiathèque

Les nouvelles annonces gouvernementales nous obligent à modifier nos conditions d'accueil à la médiathèque :

Les **mercredis de 14h30 à 17h30** et les **samedis de 10h00 à 12h30** :

Accès libre **pour les moins de 11 ans, de 12 à 15 ans**, je dois présenter un pass sanitaire et **à partir de 16 ans**, je dois présenter un pass vaccinal pour accéder à tous les services de la médiathèque :

► Salle d'exposition, animations, accès aux rayonnages, consultations internet et démarches administratives.

Les **lundis, de 15h30 à 18h30**, la médiathèque sera ouverte à tous avec des services limités :

► Retrait de commandes de livres et documents, effectuées au préalable par mail ou téléphone. Catalogue :

mediatheque-moussac.departement86.fr

► Accompagnement aux démarches administratives et aux recherches pour motifs professionnels.

Attention pas d'accès aux rayonnages et à la salle d'exposition.

Le port du masque à partir de 6 ans, le respect des distances et la désinfection des mains à l'entrée restent, bien sûr, obligatoires.

L'accès à l'offre en ligne (ebooks, presse, formation, vidéo et musique) est accessible tous les jours pour les inscrits à la médiathèque sur lireenvienne.fr.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter l'équipe de la médiathèque au 05.49.48.96.52 ou par mail mediatheque-moussac@orange.fr.

Les animations

Il vous reste encore quelques jours pour profiter de l'exposition photo de Pierre SURRAULT « entre Vienne et Blourde ». Le photographe passe souvent pendant les permanences et aime échanger avec les visiteurs.



Inauguration le samedi 18 décembre

Vous pouvez dès à présent découvrir la sélection pour les prix littéraires « Passerelles » et « Petites Passerelles ». Prix en direction des élèves d'élémentaire et du collège des établissements du secteur.

L'agenda des animations

Février 2022

Jusqu'au 12 février

Exposition photo de Pierre SURRAULT « Entre Vienne et Blourde » à la médiathèque.

Samedi 12 février

La « Vergne Environnement » organise son AG à 16h00 à la salle du bâtiment d'accueil du camping.

Mercredi 16 février

Animation « jeu vidéo » à la médiathèque. La Bibliothèque Départementale de la Vienne vous propose une animation « Mario Kart Live » avec une console Switch mais également un véritable circuit auto dans la médiathèque.

Deux ateliers sont prévus :

- ▶ **14h30 à 15h25** pour les 10 à 12 ans
- ▶ **15h30 à 16h30** pour les 13 à 16 ans.

Les inscriptions sont obligatoires auprès de la médiathèque.

Mars 2022

Vendredi 11 Mars à 20h00

Assemblée Générale de Médi@Moussac suivie d'une soirée « Jeux de société » à la médiathèque.

Envie de rejoindre une équipe dynamique, de participer à la vie de la médiathèque, faites-vous connaître à la médiathèque.

Samedi 12 mars à 9h30

À la médiathèque, Atelier découverte de l'Ayurvéda et bonus de Printemps avec Emmanuelle LECACH "Harmonie et Bien-être".

Vous pourrez découvrir les bases de l'ayurvéda, la constitution selon les éléments, les doshas. Le feu digestif et la manière de l'optimiser selon sa constitution. Les 6 saveurs et leurs influences sur les doshas et Agni.

▶ Sur inscription à la médiathèque, un pré-questionnaire sera à compléter.

▶ Tarif de l'atelier de 3h00 : 25.00 €

Avril 2022

Samedi 9 avril de 18h00 à 20h00

L'AG de « MOUSSAC toujours » se tiendra à la salle d'accueil du camping.

Tous les Moussacois y sont invités. L'association n'ayant pas fait appel à cotisations en 2020, ni en 2021, les votes seront organisés sur la base des cotisations réglées en 2019.

Mairie de MOUSSAC - Tél : 05 49.48.75.58

Mail : contact@moussac-sur-vienne.fr

Informations à l'initiative du Conseil municipal